

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 26 janvier 2026, 19 h 30, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : le conseiller monsieur Martin Jobin
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
la conseillère madame Véronique Chamberland
la conseillère madame Sharell Dupras

Formant quorum sous la présidence de Sébastien Couture, maire.

Le directeur général, Pascal Brulotte, la directrice des affaires juridiques et greffière, Valérie Draws, le directeur des finances et trésorier, Steve Whalen, l'adjointe exécutive à la direction générale, Julie Masse et la responsable des communications, Sophie Ragot sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Constatation de l'avis de convocation**
3. **Période d'intervention des membres du conseil**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Ressources humaines**
 - 5.1 Création d'un poste de préposé aux parcs, équipements et infrastructures récréatives et autorisation de signatures pour une entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury
6. **Administration**
 - 6.1 Modification de la résolution numéro 012-25 - Participation financière municipale supplémentaire au projet de construction de logements sociaux de l'organisme La Résidence des Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury
7. **Finances**
 - 7.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2026
8. **Période de questions**
9. **Levée de la séance**

Ouverture de la séance

À 20 h 45, monsieur Sébastien Couture, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Constatation de l'avis de convocation

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par les articles 153 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention des membres du conseil.

Rés. : 041-26

Adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Sharell Dupras. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Martin Jobin
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
la conseillère madame Véronique Chamberland
la conseillère madame Sharell Dupras

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 042-26

Création d'un poste de préposé aux parcs, équipements et infrastructures récréatives et autorisation de signatures pour une entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

Considérant que le conseil souhaite procéder à la création d'un poste de préposé aux parcs, équipements et infrastructures récréatives;

Considérant que, conformément à l'article 3.06 de la convention collective 2023-2028, le syndicat et l'employeur doivent fixer, par entente, les conditions de travail du poste;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Véronique Chamberland. Il est résolu :

- de procéder à la création d'un poste de préposé aux parcs, équipements et infrastructures récréatives, poste permanent à temps plein ou occasionnel/contractuel;
- d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence le directeur des finances et trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs municipaux des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury concernant le salaire, l'horaire de travail et les conditions de travail du poste de préposé aux parcs, équipements et infrastructures récréatives, le tout conformément à l'article 3.06 de la convention collective 2023-2028.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Martin Jobin
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
la conseillère madame Véronique Chamberland
la conseillère madame Sharell Dupras

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Administration

Rés. : 043-26

Modification de la résolution numéro 012-25 - Participation financière municipale supplémentaire au projet de construction de logements sociaux de l'organisme La Résidence des Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury

Considérant la résolution numéro 012-25 adoptée à la séance du conseil tenue le 20 janvier 2025, ayant pour titre « Participation financière municipale supplémentaire au projet de construction de logements sociaux de l'organisme La Résidence des Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury »;

Considérant l'adoption, le 19 janvier 2025, du *Règlement numéro 26-1103 modifiant le Règlement numéro 23-1038 instaurant un programme municipal complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec*;

Considérant la suppression du terme « foncières » dans le *Règlement numéro 23-1038 instaurant un programme municipal complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec*;

Considérant que la résolution numéro 012-25 doit être modifiée en conséquence;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur André Sabourin. Il est résolu de modifier la résolution numéro 012-25 par le retrait du mot « foncières » dans le dernier considérant ainsi que dans le paragraphe b) du résolu.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Martin Jobin
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
la conseillère madame Véronique Chamberland
la conseillère madame Sharell Dupras

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Finances

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2026

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Je, soussigné, Sébastien Couture, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2026. Je dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin.

(S)

Sébastien Couture, maire

Période de questions

La période de questions débute et se termine à 20 h 51.

Rés. : 044-26

Levée de la séance

À 20 h 51, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller monsieur Sébastien Cottinet et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Martin Jobin
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
la conseillère madame Véronique Chamberland
la conseillère madame Sharell Dupras

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

Sébastien Couture, maire

Je, Sébastien Couture, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Selon l'article 161 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

Valérie Draws, directrice des affaires
juridiques et greffière